

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2016-2017 LES POTERIES D'ALBI

Les commandes que nous recevons sont soumises aux conditions de vente ci-dessous, conditions qui sont considérées comme acceptées définitivement et sans réserve, dès lors que la commande est passée, et qui prévalent sur toute clause contraire incérée dans tout document, même postérieur en date, émanant de l'acheteur ou de sa centrale d'achat :

- Lorsqu'un devis est établi par nous, il constitue des conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales de vente.
- Toute commande passée par l'acheteur **et envoyée directement par fax, e-mail, EDI ou courrier au vendeur (Poterie d'Albi), sera considérée comme ferme et définitive et non annulable** et non révoquée. En effet conformément au code de la consommation (article L121-22 du code de la consommation et à la réponse ministérielle Marcel, publiée dans le JO du Sénat du 11/01/2007) le délai de rétractation offert lors d'une vente entre un professionnel et un particulier n'est pas valable et ne s'applique pas entre deux professionnels et/ou personne morale.
- **Les prix sont établis H.T., départ usine, emballage non compris** et appliqués à la date figurant sur nos bons de commande (généralement en septembre) sauf accord écrit de POTERIE D'ALBI.
- Nos marchandises, même expédiées franco, **voyagent aux risques et périls du destinataire**. En cas de casse, d'avarie ou de manquant, **des réserves caractérisées et précises devront être formulées immédiatement sur le bon de transport et confirmées au plus tard dans les 48 heures**, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur et photocopie de ce courrier adressé à nos services, faute de quoi aucun litige ne pourra être pris en compte.
- **La qualité de nos produits est certifiée** par nos différentes procédures de contrôle et en raison des secrets de fabrication aucun contrôle ou audit ne pourront être réalisés par le client ou par un organisme externe.
- La garantie de nos marchandises est limitée au remplacement des articles reconnus défectueux, sans indemnité ni dommage-intérêts d'aucune sorte.
- La garantie : nos poteries sont à protéger du gel et des intempéries, à rentrer l'hiver. **Aucun remboursement ne sera pris en charge si ces conditions n'ont pas été respectées.**
- En raison de la nature de nos produits, **les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif**. Les retards éventuels ou les ruptures des quantités commandées ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, d'appliquer des pénalités de retard ou de réclamer des dommages intérêts. Les coûts supplémentaires entraînés par un retard qui ne nous incombe pas seront à la charge de l'acheteur.
- Nos factures sont payables à ALBI. Pour toute première commande, un paiement sur pro-forma sera exigé. Pour les commandes suivantes, un règlement à 45 jours fin de mois date facture pourra être accordé comme prévu par la loi LME n° 2008-776 du 04/08/2008.
- Le règlement doit avoir lieu à l'échéance fixée sur la facture. En cas de défaillance, les sommes dues rapportent de plein droit, et sans sommation, intérêt au taux **de trois fois le taux de l'intérêt légal**, par mois à partir du lendemain de l'échéance fixée, ainsi qu'une **majoration de 15%** des sommes dues à titre de clause pénale. De plus, tout retard de paiement crée l'exigibilité de la totalité de la créance. Les frais d'intervention d'un tiers pour le recouvrement de la facture seront à la charge du débiteur, avec au minimum une indemnité forfaitaire légale de 40.00 euros comme stipulé dans le Code de Commerce (articles L.441-6 et D.441-5 et décret 2012-1115 du 02/10/2012).
- Toutes les **commandes spéciales** faisant l'objet d'une fabrication sur mesure devront **être réglées à la commande** et le prix sera fixé sur devis d'après le temps de travail passé sur la pièce. A titre indicatif, un email monocouche le sur mesure coutera +10%, d'un bi couche +20%, d'un tri couche +30% d'un quatre couche +40%.
- **Un escompte de 1% pourra être accepté sous réserve de l'accord écrit de POTERIE D'ALBI et d'un paiement impératif sous huitaine date facture.**
- Toute facture non réglée à l'échéance fixée entraîne la **suspension automatique de toutes les commandes en cours**.
- Marchandise vendue avec une clause suspendant le transfert de propriété au paiement intégral du prix (loi 80 335 du 12 mai 1980).
- En cas de contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'exécution du contrat auquel se rattache cette facture, le Tribunal de Commerce d'ALBI sera seul compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Nos traites n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.